



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Compte-rendu de la CAP Adjoints Administratifs

10 avril 2013

La CAP est présidée par Brigitte THORIN, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires, au SG/DRH. La CGT est désignée comme secrétaire adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales).

DECLARATION DES ELUES

Madame la présidente,

L'annonce du décontingement pour l'accès au 8^{ème} échelon nous satisfait.

La CFDT demande à l'administration une réponse rapide sur la mise en œuvre de cette mesure pour que la CAP « promotions » puisse siéger avant la fin du mois de juin 2013.

Avez-vous, à ce jour, une réponse de la DGAFP sur :

- le ratio à 100% pour le passage de l'échelle 3 à l'échelle 4,
- le retour aux ratios antérieurs pour E3/E4 et E4/E5,
- l'établissement d'un tableau d'avancement au 8^{ème} échelon pour une CAP avant la mise en œuvre du décret mettant fin au décontingement.

Pour la CFDT, il nous semble inacceptable, au-delà des agents identifiés comme partant à la retraite, de compléter le tableau en inscrivant en priorité ceux qui ont entre 3 et 4 ans au détriment de ceux qui comptent plus de 4 ans, au prétexte qu'ils passeront au 1^{er} juillet. Outre le différentiel indiciaire, cela conduit de fait à une inversion de carrière (les plus jeunes dans l'échelon passant plus vite à l'échelon suivant). La CAP devra être vigilante sur ce point.

Nous souhaitons que les CAP se tiennent, y compris avec des listes plus longues, pour tenir compte d'éventuelles meilleures nouvelles sur les ratios et permettre de traiter les dossiers de promotions en temps et en heure. La CAP « promotions 2013 » devait se tenir fin 2012. Il est donc urgent de revenir dans le calendrier de tenue des CAP « promotions » pour l'année n, l'année n-1. Cette disposition permet de ne pas perdre de promotions liées à des départs en retraite et à leur liquidation avant que la promotion ne soit actée.

Nous exigeons, une fois de plus, la liste par ministère des agents en PNA sortante. Serons-nous, cette fois, enfin entendus ? Ce point est essentiel dans le respect de cette instance, des représentants des personnels et de leurs questionnements.

Notre exigence est étayée : nous constatons que ces agents sont souvent oubliés dans leur administration d'accueil, alors que des conventions de gestion ont été signées par les secrétaires généraux des ministères concernés. Les réunions de concertation sur les promotions ou les régimes indemnitaires, légitimement prévues dans les circulaires, ne sont quasiment jamais tenues.

Notre rôle de représentants du personnel est bien de veiller à leur bonne prise en charge.

Je vous remercie de votre attention.

La CAP pour le passage au 8^{ème} échelon est fixée au 30 mai 2013

Réponses de l'administration

- liste des PNA sortantes : c'est difficile de la constituer mais nous allons faire une extraction de Réhucit, néanmoins il manquera certaines informations (ex : le service de l'agent). Nous vous la donnerons en juin.
- mobilités à VNF : peu de demandes car l'établissement public est récent et cela a très certainement pu avoir un caractère repoussant pour les candidats. Pour que la CAP de VNF prenne en charge ces agents, il faut que les élections aient eu lieu, que les résultats soient publiés et que les CAP soient constituées, ce qui n'est pas encore le cas. La CAP légitime pour ces agents ne pouvait donc pas se réunir pour examiner les mobilités à temps et la CAP nationale est légitime pour traiter tous les petits services non pourvus de CAP locale (*c'est bien pour cette raison que les élus CFDT ne souhaitent pas le report de la CAP*).
- 38 postes vacants à VNF et seulement 13 publiés : Mme Chevreuil (représentante de VNF) nous indique que l'établissement est responsable de son plafond d'emplois. La direction rencontre le contrôleur financier ce jour et ouvrira des postes d'adjoints administratifs sur concours, sans concours, et sur contrats réservés aux travailleurs handicapés.
- ADS/ATESAT : un audit a été demandé au CGEDD sur le positionnement des catégories C. On doit trouver un dispositif qui ne laissera personne « sur le bord de la route ».
- examen professionnel de SACDD : c'est un programme lourd avec peu de temps pour le préparer. La DGAFP a insisté pour que les épreuves soient professionnelles. Le temps pour se préparer est court mais une PEC est organisée.
- réforme de la grille statutaire de la catégorie C : la Fonction Publique lance la consultation des organisations syndicales en avril/mai pour traiter les contours de la future grille. La DGAFP a dit que les représentants du personnel étaient très attachés au recrutement social et qu'ils étaient plutôt sur 3 niveaux de grade. L'administration a lancé un audit auprès du CGEDD pour faire le tour des missions exercées par les catégories C, ce qui nous permettra de faire des suggestions sur le nombre de niveaux de grade ; plus de 2 niveaux ne nous paraît pas raisonnable. La consultation devrait durer jusqu'en mai, la sortie du texte est envisagée pour 2014.
- suppression du décontingement : par anticipation, nous avons demandé 100 % pour le 8^e échelon, ce qui ne veut pas dire que tous les agents promouvables seront promus. En effet, pour 700 postes autorisés, on compte déjà 1 187 promouvables au 30/06/2013. Si nous n'obtenons pas les 100 %, on veut avoir un peu plus que 35 %. Nous allons donc promouvoir les retraits, les agents de 60 ans au moins, de 4 ans d'ancienneté, puis ceux de 60 ans et 3 ans d'ancienneté, ainsi que les carrières longues et les limites d'âge.

Nous avons également demandé :

- par anticipation, un taux de 100 % pour le passage de l'échelle 3 à l'échelle 4 pour tous les corps de catégorie C. C'est prévu au catégoriel. Ceci est une mesure symbolique qui ne coûte pas très cher ;
- une mesure emblématique de retour aux taux antérieurs pour 2013 et 2014,
- un dispositif pour permettre une amélioration du régime indemnitaire des agents de catégorie C,
- la revalorisation des « pieds de corps » qui sont rattrapés par le SMIC et particulièrement pour les OPA.

Mobilités vers VNF (sauf indication contraire, les mutations seront effectives au 1^{er} mai 2013)

Nom	service d'origine	service d'accueil
Sabrina BENOUAHAB	DREAL Languedoc-Roussillon	DT Rhône-Saône Arles (à l'étude)
Séverine MARCHAND	VNF/DT Bassin de la Seine	DT Bassin de la Seine – Achères
Nathalie VAR	DREAL Midi-Pyrénées	DT Sud-Ouest – Toulouse
Joël ROBIN	DREAL Lorraine	DT Nord-Est – Nancy
Alice VICTOIRE	DRIEE	DT Sud-Ouest – Toulouse (01/06/2013)
Caroline CERVERA	DDT Ain/Bourg en Bresse	DT Centre Bourgogne – Corbigny
Marie-France BOURDIN	VNF/DT Centre Bourgogne	DT Centre Bourgogne – Nevers (date d'effet à voir – 01/09/2013 au plus tard)
Marie-Claude SALVADO	DRAAF Bourgogne	DT Centre Bourgogne - Dijon

Titularisation des travailleurs handicapés

4 dossiers sont examinés à la CAP. L'Administration propose 4 titularisations. Les organisations syndicales valident à l'unanimité.

Demandes d'intégration directe

Ces demandes concernent des agents de l'ENSM (école nationale supérieure de la Marine).

Nom	service d'origine	date d'intégration
Annie GRAVIER	DBF/Pôle missions-déplacements	01/05/2013
Nelly PATIN	DBF/Pôle missions déplacements	01/05/2013

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élus CFDT :

Maryline GROSROYAT **UFETAM - 01 40 81 24 08** maryline.grosroyat@i-carre.net
Isabelle HARTMAYER **DDT Drôme** isabelle.hartmayer@drome.gouv.fr